

ADOPTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2021)

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un règlement sera adopté visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2021, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'adoption de ce règlement sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 3 novembre 2020, à compter de 19 h, en webdiffusion.**

Fait à Montréal, le 21 octobre 2020

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat